

Metz, le 8 juillet 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Signature de l'avenant à la convention armées-collectivités

Ce mardi 8 juillet, dans le cadre du renforcement du lien entre les forces armées et les collectivités territoriales, un avenant à la convention de partenariat Armées-Collectivités a été officiellement signé par les élus de l'Eurométropole de Metz, les représentants de l'État et des autorités militaires.

La convention Armées-Collectivités signée le 15 mai 2024, vise à renforcer les relations existantes entre les forces armées et les collectivités locales. Elle permet la mise en place d'actions communes en matière de sécurité, de soutien aux habitants, de cohésion sociale et de valorisation du rôle des forces armées sur le territoire.

Ce partenariat a pour objectif de :

- Développer la coopération entre le ministère des Armées et les collectivités
- Accompagner le personnel du ministère des Armées et sa famille
- Soutenir des projets réalisés dans un esprit civique et citoyen.

Le ministère des Armées et les collectivités signataires s'engagent à poursuivre 12 objectifs communs parmi les 3 thématiques suivantes :

- L'accueil des familles des militaires sur le territoire
- Le développement de la Force Morale de la jeunesse
- La diffusion de l'esprit de Défense dans la population avec l'augmentation des réserves, la mobilisation des correspondants de Défense, la mobilisation du monde combattant et de la Mémoire.

Cet avenant à la convention Armées-Collectivités vise à intégrer au dispositif existant les communes de Chesny, Le Ban-Saint-Martin, Montigny-lès-Metz, Nouilly, Roncourt, Saulny et Woippy.

CONTACT PRESSE | Direction de la communication Eurométropole de Metz / Ville de Metz

Céline VINCENT | Attachée de Presse

03 57 88 32 60 | 07 87 12 04 78 | cvincent@eurometropolemetz.eu